

Note aux Responsables

ABOLITION DES CCI

SNP FORCE OUVRIÈRE

Secrétariat Général Nice Premier 455 Promenade des Anglais 06200 Nice Tél.: 04 93 21 22 26

Fax: 04 93 21 22 25 site: snpfocaisseepargne.org

Avant-propos

Dimanche 17 février 2013, le Groupe BPCE a annoncé sa volonté de simplifier sa structure en organisant le rachat des CCI que Natixis détenait sur les BP et les CEP, puis l'annulation de ces CCI.

Soyons clairs! Le SNP-FO avait préconisé dès le début l'abandon du système des CCI imposé aux Caisses d'Épargne dès 2004!

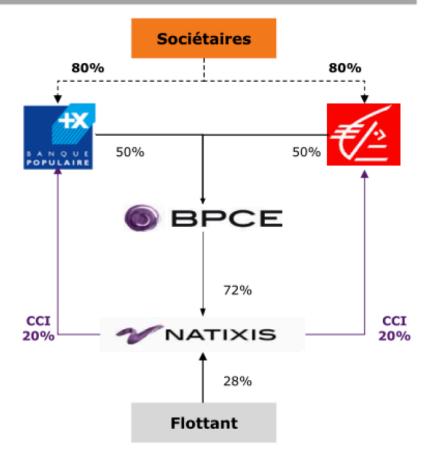
D'autant que corrélativement, le pressurage des salariés de la BDD s'accentuait...

Au terme de l'opération en cours, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires seront intégralement détenues par leurs sociétaires, les deux réseaux détenant toujours à eux deux 100 % de BPCE SA et donc 72 % de Natixis (28 % de flottant).

À nos yeux, cette opération a au moins un mérite, la clarté!

> Bruno Aguirre Secrétaire Général

Structure du groupe avant opération



Boucle de détention des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne par Natixis

Les CCI: leur origine

À l'instar de CASA (Crédit Agricole Société Anonyme) qui avant d'être coté s'était arrangé pour bénéficier d'une part des résultats des Caisses Régionales du Crédit Agricole via des CCA (certificats coopératifs associés), une partie importante (20 %) de la profitabilité des Caisses d'Épargne est également captée via des certificats coopératifs d'investissement (CCI) qu'elles ont émis d'abord en 2004 au profit de la CNCE (opération Refondation), puis à celui de Natixis né fin 2006 (opération Champion).

Faire et défaire

La raison communément invoquée pour justifier l'existence de ces CCI était qu'ils permettaient ainsi de limiter la volatilité des résultats de la *Banque de Financement et d'Investissement* (BFI).

Séparer la BFI de la BDD

Dans l'air du temps Avec la crise financière qui a débuté en 2007 avec celle dite des *subprimes*, en raison du **risque de contagion** de la *Banque de Financement et d'Investissement* vers la *Banque de détail*, et donc vers les dépôts des clients, **l'idée de la séparation de la BFI et de la BDD** a prospéré.

Réforme bancaire

C'est d'ailleurs l'enjeu des débats parlementaires d'aujourd'hui autour de la *réforme* hancaire

Le projet de rachat de leurs CCI respectifs par les BP et les CEP supprime justement le lien direct qui existait entre la BFI de Natixis et la BDD de ces 2 réseaux maisons mère!

En réalité, les CCI plombent Natixis

Y-a bon pour Natixis! Afin d'améliorer sa propre solvabilité, le Groupe BPCE a incité ces dernières années les deux réseaux maisons mère à **vendre des parts sociales à leurs clients à tout va**. Dès lors, Natixis avait l'obligation de suivre proportionnellement à son poids relatif dans les fonds propres des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires. Ces CCI immobilisant une partie des fonds propres de Natixis, le rachat des CCI par les BP et les CEP améliorera **très significativement le ratio de solvabilité Core Tier One de Natixis à 10,8** % (baisse des risques pondérés) d'autant que le traitement prudentiel des CCI s'était singulièrement complexifié ces dernières années (cf. le mécanisme complexe *P3CI*, opération qui a dégradé le coefficient d'exploitation de Natixis).

En outre, la rentabilité des CCI était inférieure à celle globale de Natixis...

Les CCI, un droit sur l'actif net des CEP et BP

On paye comment?

Ceci dit, la question du **mode de financement de cette opération** d'abolition des CCI et de ses impacts se pose. Autrement dit, comment la valeur de rachat des CCI a été calculée? Est-ce sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur émission, notamment pour le calcul de l'actif net réévalué? Prend-elle en compte une certaine plus-value? Bref, **quel est le montage financier**, les flux devant rester internes au groupe?

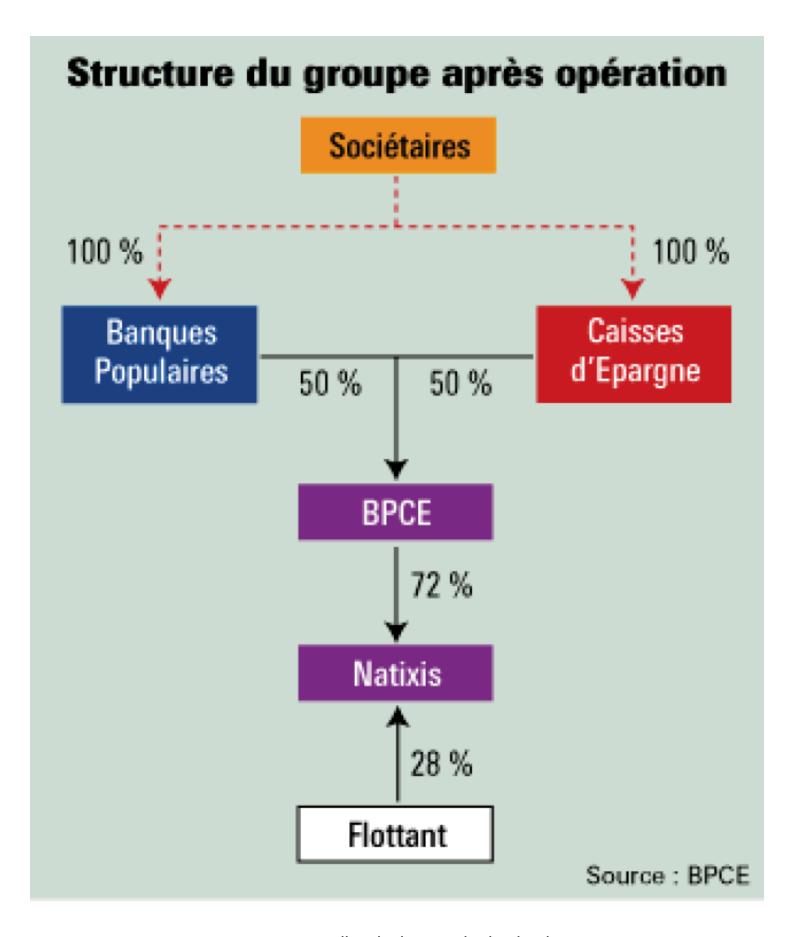
Au 31 décembre 2012, les CCI sont a priori comptabilisés dans Natixis pour une valeur nette comptable de 12,1 Md€. Les CCI seront donc rachetés par les CEP et les BP pour cette valeur de 12,1 Md€ au 1^{er} janvier 2013, soit 5,8 Md€ (4,150 Md€ en 2006) pour les Banques Populaires et 6,4 Md€ pour les Caisses d'Épargne.

That is the question!

COMMENT LES BANQUES POPULAIRES ET LES CAISSES D'ÉPARGNE FINANCERONT-ELLES CETTE OPÉRATION DE RACHAT DE LEURS CCI ? TELLE EST LA QUESTION!

Un début de réponse

Un début de réponse BPCE procéderait au **remboursement des TSS** (titres supersubordonnés) à 11 % de rendement souscrits par les CEP et les BP début 2012 **pour 2 milliards d'€**, ainsi qu'à une **réduction de son capital pour 2 milliards d'€** aussi. Reste 8,1 Md€ à financer!



2 milliards d'euros de dividendes

Il est content l'actionnaire?

Natixis organiserait la distribution exceptionnelle de 2 Md€ de dividendes à ses actionnaires, soit 1,4 Md€ pour BPCE et 0,6 Md€ pour le flottant. En effet, le rachat des CCI génère **un capital excédentaire de 2,2 Md€** (par rapport à un ratio cible Core Tier One Bâle 3 de 9 %). In fine, le ratio Core Tier One de Natixis s'établira à 9,2 %.

Impacts sur les CEP et BP

- **☞** Baisse immédiate des fonds propres de chacune d'entre elles.
- Réduction de la valeur nominale du capital social, ainsi que de la prime d'émission et des réserves.
- **Impacts sur leurs ratios de solvabilité: ils se dégradent fortement**: en moyenne, ils passent de 16,7 % à 11 %... In fine, le ratio moyen s'établit à 12 %.

Dégradation des ratios de solvabilité des CEP et BP

- **☞** Une capitalisation du résultat net dégagé plus importante du fait de la disparition des dividendes à verser aux CCI.
- Etc.

Consultation des IRP

L'ensemble des Comités d'Entreprise des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires, de BPCE SA et de Natixis devra être **consulté d'ici le mois de juin 2013**.

De nombreuses questions devront trouver leurs réponses.